

Interpellation

**Quel calendrier politique pour les grands projets en général et la RDU en particulier, 2<sup>ème</sup> demande ?**

Au Conseil Communal de Nyon,

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Le « *Concept de développement urbain le long de la route de distribution urbaine (RDU) de l'agglomération nyonnaise* »<sup>1</sup> publié conjointement par l'Etat de Vaud, le Conseil Régional du district de Nyon, la Ville de Nyon et les Communes d'Eysins et de Prangins publié en mars 2010 fixe de manière détaillée les principes d'aménagements, de circulation et d'urbanisation de et autour de la RDU.

On y lit par exemple que « *La traversée des Allées de la Gravette par le chemin de fer est prévue en souterrain* »<sup>2</sup>

En octobre 2012, et après avoir adopté une demande de crédit pour l'engagement d'un chef de projet pour la mise en œuvre de la Route de Distribution Urbaine (RDU), la commission chargée de rapporter sur cet objet avait déposé une interpellation portant le même titre que celui en tête de ce texte.

A la question des interpellateurs :

- La Municipalité a-t-elle l'intention de demander l'opinion du Conseil sur le projet de Route de Distribution Urbaine et des développements urbains qui y sont liés sans attendre le résultat des études conduites par le chef de projet qui va être engagé ?<sup>3</sup>

La Municipalité a répondu :

- Dans une première étape, nous entendons porter à l'ordre du jour de la Commission d'urbanisme, lors de ses séances plénières, les dossiers relatifs aux grands projets. Nous proposons qu'une première séance d'information sur le concept RDU et l'état d'avancement du dossier soit organisée dans le courant du printemps 2013. Nous précisons que la Direction de l'urbanisme, sous mandat de la Municipalité, est l'entité chargée de la coordination au sein de notre administration du dossier relatif à l'agglomération nyonnaise, soit des projets à incidence territoriale (urbanisme, mobilité, infrastructures) ;<sup>4</sup>

Plus de 4 ans plus tard, force est de constater que le débat souhaité par les auteurs de cette interpellation n'a toujours pas eu lieu ni au sein de la Commission d'Urbanisme, ni au sein de notre Assemblée.

Ce n'est pas en effet la présentation publique qui a été faite en 2015 avec le renfort de deux Conseillères d'Etat qui peut remplacer le débat que nous appelions de nos vœux.

Aujourd'hui, alors qu'il s'agit de mettre en œuvre la réalisation d'une nouvelle étape de la RDU, il nous paraît urgent que notre Conseil puisse débattre des grands principes d'aménagements qui sont retenus avant que ceux-ci ne fassent l'objet de crédits d'études sectoriels, voire de crédits de réalisation.

- Par exemple, le choix du mode de croisement de la RDU avec le Nyon-Saint-Cergue (qui passe dessus, qui passe dessous ?) aura un impact non seulement sur le quartier de La petite Prairie mais aussi sur l'ensemble du tracé du chemin de fer en aval : avec une pente maximum de 6%, il faut en effet créer une trémie de près de 100 mètres, sur un sol plat, pour passer du dessus au dessous et inversement.

---

<sup>1</sup> Rapport final rdu, feddersen & Klostermann Urbanisme-Architecture-Paysage, mars 2010

<sup>2</sup> Ibidem page 31

<sup>3</sup> Interpellation déposée en octobre 2012 signée par Mmes F. Darbre Gubbins, R. Faraut Linares et MM. Ph. Beuret, M. Bourqui, C. Farine, J.-Fr. Fuglister et P. Wahlen

<sup>4</sup> Réponse municipale déposée le 21 janvier 2013

- De la même manière, le statut du Nyon-Saint-Cergue devrait être explicité. S'agit-il de renforcer son rôle de liaison régionale avec les villages en amont et la gare de Nyon ou alors de développer sa capacité à desservir les quartiers qu'il traverse ? La volonté de la Municipalité de ne pas prévoir avant plusieurs décennies de halte dans le quartier du Reposoir laisse en effet penser que l'on renonce à cette alternative.
- Le passage en souterrain de la RDU au droit du Nyon-Saint-Cergue est-il compatible avec son caractère de desserte de quartier ? Ce rôle d'accès aux quartiers existants et futurs est-il compatible avec le trafic de transit ?

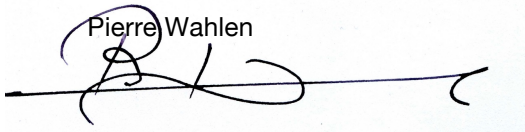
Aussi par la présente interpellation, nous nous permettons de reposer à la Municipalité les questions suivantes :

- La Municipalité a-t-elle l'intention de débattre avec le Conseil de l'ensemble du projet de Route de Distribution Urbaine et des développements urbains qui y sont liés ?
- La Municipalité a-t-elle l'intention de débattre avec le Conseil du futur tracé du Nyon-Saint-Cergue, de sa répercussion sur les aménagements urbains le long de son tracé et du rôle qui lui sera assigné ?
- Si oui, ce débat pourra-t-il avoir lieu avant que le Conseil Communal ne doive se déterminer sur des demandes de crédits pour des études sectorielles ?

Il nous semble important que les grands projets tel que celui de la RDU fassent l'objet d'un large consensus et soient portés par une volonté politique forte. Si le débat que nous appelons de nos vœux pouvait avoir lieu, cela permettrait à la Municipalité de s'assurer de l'accord du Conseil Communal sur l'ensemble du projet et les grands principes qui le fondent avant de passer à des études sectorielles qui pourraient ne pas trouver l'assentiment de notre Assemblée.

Ainsi fait à Nyon, le 22 mars 2017

Pierre Wahlen



Conseiller Communal Les Verts